



Separation de fait quelles formalites

Par **martine faure_old**, le **27/09/2007** à **17:03**

mon mari me trompe depuis 5 ans. Cette année j'ai subi une ablation du sein pour un cancer soigné par chimio radiothérapie et hormonothérapie Je n'ai aucune assistance de mon mari qui préfère rejoindre sa maitresse le soir et les week end (je précise, il ne découche pas car il rentre tous les soirs dormir à la maison) J'ai décidé de le quitter et on nous conseille une séparation à l'amialble. Il faut préciser qu'il a une entreprsie et que c'est moi qui la gère depuis 28 ans. Si je demande le divorce, il me licencie et j'ai 50 ans et une maladie... Il veut bien que je parte et me paiera le loyer. Faut il que le bail soit à son nom ou au mien ? Que faut il faire fiscalement. Dois je faire des démarches particulières avant de partir